

Déclaration intersyndicale CAPA Avancement d'échelon des Certifiés Mercredi 27 janvier 2016

L'ensemble des élus de la CAPA des certifiés ont découvert en groupe de travail de nouvelles pratiques mises en œuvre cette année sans la moindre concertation, ni information. Nous ne saurions accepter le changement de pratique en ce qui concerne le dispositif dit de vieillissement des notes qui, depuis plus de dix ans, attribuait 2 points aux notes anciennes, sauf rares cas particuliers. Ce dispositif, connu et compris par nos collègues, permet de limiter les disparités de rythme d'inspection d'une discipline à l'autre. Il est inacceptable qu'il ait été reconsidéré sans la moindre discussion et sans information des intéressés. Des collègues, sans explication, se voient privés de cette augmentation, ce qui, de fait, revient à leur appliquer une baisse de note par rapport aux autres collègues dans la même situation.

Comme nous l'avons demandé lors du groupe de travail, nous attendons donc la liste nominative des collègues n'ayant pas fait l'objet d'un vieillissement de leur note ainsi que les critères objectifs, transparents et équitables qui ont conduit à ces modifications ; le document transmis le 21 janvier n'apporte aucun de ces éléments et met en évidence le changement radical de logique puisque 85% des concernés ont été écartés de l'augmentation habituelle. élus Les personnels eux-mêmes et leurs droit de sont en savoir sur quelles bases est construit le tableau d'avancement afin de pouvoir formuler un avis éclairé.

Les dispositifs de correction des déséquilibres de notes ne doivent se faire que selon des critères lisibles, transparents, valables pour tous les collègues et portés à leur connaissance afin de rétablir un déroulement de carrière équitable entre les collègues et entre les disciplines. Nous demandons à nouveau que la réflexion sur l'harmonisation des notes pédagogiques soit relancée et qu'un groupe de travail soit réuni : des solutions existent et sont mises en pratique dans bon nombre d'académies, les enseignants de l'académie de Versailles, dont beaucoup quittent l'académie chaque année, ne doivent être pénalisés par rapport à ceux d'autres académies.